

Metz, le 18 août 2023

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'eau

**La responsable de l'unité police de l'eau**  
à

Affaire suivie par : Gaëlle DELACAUCHY  
Tél : 03 87 34 83 50  
E-mail : [gaelle.delacauchy@moselle.gouv.fr](mailto:gaelle.delacauchy@moselle.gouv.fr)

**Monsieur Norbert BECKER**  
**18 rue du Gal de Castelnaud**  
**57100 THIONVILLE**  
et  
**Monsieur Paul CLEMENT**  
**55 chemin du Coteau**  
**57100 THIONVILLE**

**OBJET** : Dossier de déclaration concernant l'autorisation administrative d'un plan d'eau sur la commune de Basse-Rentgen – N° GUN 2023-0028

**RÉF.** : J:\01 - Metz\04 - SABE\42 - Police de l'Eau\1. Dossiers PE\Piscicultures\_Plans d'eau\_Etangs\Basse Rentgen\M.CLEMENT-M.BECKER\202306-DLE

**PJ** : APS

Messieurs,

Après examen de votre dossier de déclaration relatif au renouvellement de l'autorisation de votre plan d'eau situé sur la commune de BASSE-RENTGEN, pour lequel un accusé de réception vous a été délivré en date du 30 juin 2023, j'ai l'honneur de vous informer que le dossier que vous m'avez transmis **est recevable**.

Vous trouverez ci-joint votre arrêté d'autorisation. Vos remarques formulées lors du contradictoire ont été prises en compte. L'article 6 de cet arrêté prescrit certains travaux à réaliser dans un délai de 6 mois.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de BASSE-RENTGEN pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER